

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 14 septembre 2022**

Le mercredi 14 septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de convocation du Conseil : 6 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

**Présents :** Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Hélène Delcroix, Régis Rocquet, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Charles Autréaux, Mehdi Hamida.

**Absents :** Stéphanie Moreaux (procuration à Didier Debrabant), Thierry Guyonnet.

Didier Debrabant sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Didier Debrabant fait la lecture de l'ordre du jour :

**Ordre du jour :**

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2022.
- 2) Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Cdg 59 pour une mission de délégué à la protection des données,
- 3) Adhésion aux services de prévention du Cdg59, pôle santé au travail,
- 4) Projet d'habitat social écologique (béguinage),
- 5) Subvention annuelle « Poney Club »,
- 6) Admission en non-valeur.
- 7) Décisions modificatives au BP 2022,
- 8) Dossier « transition énergétique »,
- 9) Dossier « maison du sabotier »,
- 10) Point budget,
- 11) Nom pour l'école,
- 12) Questions diverses et tour de table.

**1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2022.**

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2022. Celui-ci est validé.

**2) Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Cdg 59 pour une mission de délégué à la protection des données,**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il existe une convention tripartite entre le Cdg 59, la CCPM et la commune pour la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) pour une durée de 3 ans. Celle-ci arrive à échéance. Monsieur le Maire aura à signer prochainement la nouvelle convention.

### **3) Adhésion aux services de prévention du Cdg59, pôle santé au travail,**

Une convention d'adhésion aux services de prévention du Cdg59 Pôle Santé au Travail doit être établie entre le Cdg59 et la commune. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il nous appartiendra de verser une contribution annuelle de 85 euros par agent. Monsieur le Maire aura à signer prochainement la nouvelle convention.

### **4) Projet d'habitat social écologique (béguinage),**

Monsieur le maire a reçu la SAS Foncière Chênelet pour imaginer un projet de béguinage sur le centre du village (terrain communal). Le projet permettrait de réaliser huit logements.

Monsieur le Maire expose le projet qui permettrait d'accueillir des seniors dans des maisons adaptées et peu consommatrices d'énergie.

Il est proposé au conseil municipal :

1 ° d'approuver le principe de la mise en œuvre d'un projet d'habitat à vocation sociale et écologique sur le terrain 7 rue Coulon, cadastré A 419 et A 420.

2° d'approuver le principe d'un contrat de bail emphytéotique d'une durée de quatre-vingt-dix ans avec la SAS Foncière Chênelet.

3° d'autoriser la SAS Foncière Chênelet à réaliser les études préalables et opérationnelles devant confirmer la faisabilité du projet avec pour objectif d'aboutir à l'élaboration d'un dossier de demande de permis de construire.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document consécutif à cette décision.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

### **5) Subvention annuelle « Poney Club »,**

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 300 euros soit accordée à l'association « Poney Club ».

**Résultat du vote : 10 voix pour – 1 voix contre – 2 abstentions.**

### **6) Admission en non-valeur,**

Monsieur le Maire précise que ce point est retiré de l'ordre du jour car il est de la responsabilité du CCAS.

### **7) Décisions modificatives au BP 2022,**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une décision modificative au budget prévisionnel 2022 pour le basculement des frais d'études, insertion et honoraires qui ont été suivis de la réalisation au compte des travaux correspondants.

Chapitre 041 : frais d'étude pour les travaux RD 33 – recette de 49 788,01 € au 2031 / dépense de 49 788,01 € au 2151.

Chapitre 041 : honoraires maison du sabotier – recette de 4 680,00 € au 2031 / dépense de 4 680,00 € au 21318.

Même opération pour le remboursement de l'avance forfaitaire pour l'entreprise Montaron :

Chapitre 041 : recette de 16 479,61 € au 238 / dépense de 16 479,61 € au 2151

Ces opérations d'ordre se feront au chapitre 041 en dépenses et en recettes pour le même montant. Ces opérations permettent également de toucher le FCTVA.

Il est demandé au conseil de valider ces opérations comptables pour permettre l'exécution des mouvements

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

### **8) Dossier « transition énergétique »,**

Monsieur le Maire expose que suite à l'appel « marché public » 11 offres ont été déposées pour le futur projet de transition énergétique. L'analyse de l'offre va être réalisée par le cabinet d'études. Sur les 14 lots proposés par l'architecte plusieurs lots n'ont pas fait l'objet de réponses. 7 lots n'ayant pas fait l'objet de propositions, Monsieur le Maire indique que le dossier risque de prendre du retard. Tout sera mis en œuvre pour avancer sur ce projet qui nous semble important pour notamment diminuer nos dépenses énergétiques.

### **9) Dossier « maison du sabotier »,**

Anthony Vienne informe :

- 1) La commune de Jolimetz pour le projet de la maison du sabotier devrait bénéficier d'une subvention de 15 000,00 euros provenant du Pays de Mormal. La décision d'attribution d'un fonds de concours pour ce projet est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.
- 2) L'appel aux dons relayé par la fondation du patrimoine pour la maison du sabotier a permis à ce jour de récolter 14 855,00 euros. Un contact « toutes boîtes » est en cours pour solliciter la participation des Jolimessins. Nous pouvons nous réjouir de l'implication d'un grand nombre d'habitants, d'associations et d'entreprises du village qui soutiennent ce projet. Nous avons bénéficié d'un don exceptionnel de 10 720,00 euros provenant pour l'instant d'un donateur anonyme. Cette contribution transforme cette recherche de financements en « conte de fées ». Nous avons jusqu'au 31 décembre 2023 pour mettre en œuvre des actions, des articles permettant d'atteindre l'objectif de la souscription. Avec les subventions du Département et de la Région, le projet est financé à 80 %.

Monsieur le Maire précise que la remise des offres (4 lots) est prévue pour le 7 octobre.

### **10) Point budget,**

Noël Delleaux présente un point comptable :

- Nous avons transféré 265 000 euros du fonctionnement en investissement.
  - Nous avons encore des montants de subventions importants à percevoir pour la réalisation et fin des travaux de la rue du Pavé.
  - Energie et électricité : nous avons dépassé nos « prévisions » dépassement déjà significatif.
- Noël Delleaux souhaite organiser une réunion avec les associations et l'école pour débattre de nos fonctionnements et de notre utilisation du chauffage.

### **11) Nom pour l'école,**

Depuis plusieurs années, l'équipe enseignante a le souhait de donner un nom pour notre école. Il est proposé de réaliser un « toutes boîtes » dans le village pour faire une collecte de « propositions de noms » pour l'école qui sera suivie d'un vote par le conseil municipal.

### **12) Questions diverses et tour de table.**

**Didier Debrabant :**

- Nous avons une réunion avec le conseil municipal de Potelle prévue pour le 4 octobre.
- Madame Malika Delval reprendra à temps partiel au mois d'octobre.
- Une demande de prolongation de contrat pour six mois a été faite auprès de Pôle Emploi pour Madame Fanny Delval
- Madame Delphine Godefroid termine son « service civique » au mois d'octobre.

- Fait part du courrier du département concernant le fauchage dans un esprit « gestion différenciée » ...
- Une réunion entre les deux conseils municipaux de Potelle et de Jolimetz est programmée le mardi 4 octobre.

**Mehdi Hamida :**

- Revient sur la cérémonie de « noces d'or » qu'il a eu l'occasion de célébrer en mairie.

**Noel Delleaux :**

- Souhaite la constitution d'un petit comité de rédaction pour la mise en œuvre des articles du bulletin municipal.

**Marc Houzet :**

- La cuisine et le préau ont fait l'objet d'une remise en peinture cet été. Ces travaux de gestion en régie font que globalement nous sommes à jour pour l'entretien général.

**Charles Autréaux :**

- Pourrions-nous envisager de faire une rencontre une fois par an avec le conseil municipal de Potelle ?

**Mireille Dupire :**

- Propose une formule pour les colis aux aînés (fêtes de Noël) : 27 euros pour une personne seule, 38 euros pour les couples. Les commandes de jus de pommes et les coquilles complèteront ce colis ainsi qu'un calendrier. Commande à réaliser rapidement
- Dans le cadre de la semaine bleue mise en place par le Pays de Mormal, deux animations seront proposées pour les aînés : les 3 et 6 octobre.
- L'hiver arrive : il serait peut-être utile de proposer la garderie dans la cantine plutôt que dans la salle des sports pour économiser le chauffage.

**Anthony Vienne :**

- Nous avons été contactés par le service culture du Pays de Mormal pour bénéficier dans le cadre du festival en voix organisé par le théâtre impérial de Compiègne d'un concert par la compagnie « la tempête » le vendredi 9 décembre 2022 à l'église de Jolimetz. Cette proposition est gratuite pour la commune - le prix d'entrée est fixé à 7 euros. Ce projet semble intéressant car il mêle le thème de Noël et les grands airs de musique sacrée médiévaux. 8 chanteurs d'opéra donneront ce concert.

**Hélène Delcroix :**

- Présente le calendrier réalisé par l'association « bio sens local ». Le bénéfice sera donné pour la maison du sabotier...Monsieur le maire propose de l'insérer dans le colis des Aînés.

**Fin de réunion à 22 heures**

